

#### **FORMATION**

# LE PERMIS DE CONSTRUIRE APPLIQUE EN AGRICULTURE

### Lundi 24 septembre 2018

à la maison de l'agriculture à Annecy (52, avenue des îles)

#### **Intervenants:**

#### Delphine Gavend, juriste et formatrice spécialisée en droit rural

En phase d'installation ou au cours de votre carrière agricole, vous êtes souvent confrontés à la nécessité d'obtenir un permis de construire, que ce soit pour un bâtiment ou un logement.

L'objectif de cette formation est donc double :

- # Savoir évaluer la constructibilité d'une parcelle (zonage, type de construction,...).
- # Connaître les règles relatives au permis de construire et savoir les appliquer à sa situation (faire une demande, suivre l'instruction, faire un recours).

VIVea des Entres

## Renseignement Inscription

Manon Robert (responsable de stage) 04 50 88 18 47 addear74@gmail.com

#### **Programme**

Voir au dos

#### Modalités financières

Pris en charge par VIVEA





#### **PROGRAMME DETAILLE**

# LE PERMIS DE CONSTRUIRE APPLIQUE EN AGRICULTURE

Pensez à vous inscrire auprès de l'ADDEAR 74 (<u>date limite d'inscription le 14</u> <u>septembre</u>) et n'hésitez pas à nous contacter pour toute information supplémentaire.

### LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018 (9H30 - 17H30)

- ▶ savoir identifier si une opération relève d'un permis de construire
  - # Présentation brève des différentes autorisations d'occupation du sol (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...).
  - # Distinction entre les opérations soumises à permis de construire et les autres.
- savoir évaluer la constructibilité d'une parcelle et les règles s'appliquant à une demande de permis de construire
  - # Présentation des règles applicables à une demande de permis de construire (Règlement National d'Urbanisme, règlement du Plan Local d'Urbanisme, carte communale...).
  - # règles particulières aux résidences démontables et habitations de loisirs
- ▶ comprendre les différentes étapes d'un permis de construire
  - # Contenu d'une demande de permis de construire.
  - # Procédure de décision.
  - # Péremption et suspension d'un permis de construire.
  - # Recours contre un accord ou refus de permis de construire.

**Pré-requis**: Les stagiaires devront être à jour de leur cotisation VIVEA ou avoir obtenu une attestation "candidat à l'installation" de la part du Point Info Installation avant la formation.

**Méthodes pédagogiques :** Les méthodes utilisées s'attacheront à faire une place importante aux situations individuelles des participants et seront le plus souvent le point de départ d'une réflexion collective ou d'un apport théorique.

**Mode d'évaluation de la formation :** Questionnaire individuel et remise d'une attestation en fin de formation.

Une formation vivante et collective avec une intervenante à l'écoute de vos projets individuels!

